

chambre à air frais par un système d'expansion directe ? Si le premier ne peut maintenir la température assez basse, pourquoi ne pas employer le second ?

M. FISHER : Je n'ai pas dit que le système de compartiments à air frais ne maintenait pas la température assez basse, car c'est ce qu'il a fait lors du transport de certaines cargaisons de pommes. Une température de 60 degrés convient parfaitement au transport de ce fruit.

M. ARMSTRONG : Oh ! oh !

M. FISHER : Je ne discuterai pas ce point ; je me contente simplement d'exprimer mon avis. Je pourrais ajouter que nous n'avons reçu des expéditeurs de pommes aucune plainte au sujet de la température maintenue dans les chambres à air frais. On s'est plaint de l'état de certaines cargaisons de pommes à leur arrivée aux ports européens. Nous avons recherché la cause de cet état de choses, et nous avons constaté qu'en certains cas il était dû au fait que le fruit était trop mûr quand on l'avait emballé ou expédié de Montréal ou d'Halifax. Quand on expédie des pommes trop mûres, la chaleur que celles-ci dégagent est très grande, et l'on ne saurait faire passer assez de courants d'air froid dans les compartiments qu'elles occupent, pour conserver ce fruit et l'empêcher de perdre de sa valeur. Il va sans dire que je parle d'une manière générale. Nos recherches ont démontré qu'on doit connaître le degré de maturité qu'avaient, lors de leur emballage, les pommes qui, lorsqu'on les a débarquées en Europe, se trouvaient à avoir perdu de leur valeur au cours du voyage. Nous avons observé fréquemment certains faits comme celui-ci : deux cargaisons de pommes ont été expédiées de la même localité de l'Ontario à Montréal, et dans les mêmes circonstances ; on les a expédiées ensuite dans le même compartiment du même navire, dans les mêmes conditions, et, à leur arrivée en Angleterre, l'une de ces cargaisons se trouvait en état parfait, tandis que l'autre se trouvait tellement avariée que la veate de ces pommes a rapporté à peine une somme suffisante pour payer le coût du transport. Mais une certaine partie de ces pommes avait été cueillie par un des deux voisins, alors que ce fruit était arrivé au point de maturité voulu, tandis que l'autre voisin avait cueilli ses pommes lorsqu'elles étaient trop mûres.

Mes honorables amis de la gauche semblent croire que nous n'avons pas fait assez de démarches dans le but de fournir aux expéditeurs des compartiments frigorifiques et à air frais. Cependant, on n'a jamais utilisé tous les compartiments frigorifiques installés à bord des navires qui quittent les ports du Canada. Nos expéditeurs n'ont pas profité de tous les avantages qui leur étaient offerts sous ce rapport.

M. ARMSTRONG : N'agiraient-ils pas autrement si ce transport s'opérait sans frais supplémentaires ?

M. FISHER : Je ne le crois pas. A ce propos, je dirai que je ne vois pas pourquoi les compagnies de navigation seraient obligées de fournir certains avantages qui leur coûtent de l'argent, sans avoir le droit d'exiger quelque dédommagement de ceux qui en bénéficient. Le commerce, en général, peut, s'il le veut, récompenser suffisamment les compagnies sous ce rapport. Mais aucun pays du monde ne fournit d'avantages supplémentaires au point de vue du transport des marchandises, sans faire payer ceux qui en profitent.

Mon honorable ami (M. Armstrong) a parlé des avantages que les compagnies offrent au point de vue des compartiments frigorifiques. Il sait, peut-être, que le gouvernement des Etats-Unis n'a jamais rien fait pour établir ce système dont l'inauguration est due à l'initiative des compagnies de navigation et à celle des expéditeurs. Les parties intéressées signent une convention par laquelle l'expéditeur s'engage à payer le loyer de tel ou tel compartiment, qu'il se serve ou non de ce dernier. C'est ce que font chaque semaine les expéditeurs de fruits de la Californie, qui retiennent des chambres frigorifiques à bord des douzaines de navires qui partent pour l'Europe. Ces industriels expédient leurs fruits à l'étranger et ils font leur possible pour profiter des avantages de transport qui leur sont offerts. Mais ils acquittent le loyer de ces compartiments, qu'ils s'en servent ou non, et ils paient une somme plus élevée que celle réclamée des expéditeurs canadiens dans des cas semblables. Ils s'engagent par un contrat, qui doit être en vigueur toute l'année, à occuper tant de pieds dans ces compartiments frigorifiques, et ils paient un loyer très élevé. Ni le gouvernement des Etats-Unis, ni celui d'un état particulier n'a fait quoi que ce soit pour encourager le système de compartiments-glacières, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement canadien en faveur des expéditeurs. Mais ces derniers n'ont pas profité complètement des avantages qui leur sont offerts sous ce rapport. Ils ne semblent pas comprendre les bénéfices qu'ils retireraient de ce chef. On dirait qu'ils ne connaissent pas ce système assez bien pour savoir en profiter. J'ignore les raisons de cet état de choses. Nous avons exposé publiquement les avantages de ce système et nous avons cité à l'appui de ce que nous avançons les résultats favorables des premiers essais. Je puis dire, toutefois, et je ne crois pas en cela aller trop loin, qu'en réalité, tout le beurre expédié du Canada en Angleterre, aujourd'hui, est transporté dans des compartiments frigorifiques, et que tous les expéditeurs de ce produit prennent à location tout l'espace voulu dans ces chambres-glacières.

Apparemment, il ne s'exporte pas assez de beurre en ce moment pour utiliser toutes les installations de service frigorifique à la disposition des expéditeurs canadiens.

M. LALOR : Les expéditeurs de pommes utilisent-ils dans une mesure appréciable le service frigorifique ?